

## REGLEMENT INTERIEUR – Studio Cadence

- Les cours du Studio Cadence sont assurés du 02/09/2024 à fin juin 2025, à l'exception des **vacances scolaires et jours fériés.**
- Pour toute inscription, chaque élève doit fournir : 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Danse ou BodySanté pour les nlls inscriptions, 1 enveloppe timbrée avec nom et adresse pour les nlls inscriptions, 1 photo pour les nlls inscriptions, 10 € d'assurance et frais de dossier **pour tous. Le Studio CADENCE ne prend pas le Pass Sport.**
- **Les dossiers sans règlement ne sont pas acceptés.**
- **Le nombre d'élèves par cours est à l'appréciation du professeur et non discutable ou négociable. La direction se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs cours**
- La direction du Studio Cadence se réserve le **droit de refuser l'accès aux cours** à tout élève non à jour de ses paiements, qui perturberait les cours ou qui **manquerait de respect envers le professeur ou les autres élèves. Le respect de l'horaire est obligatoire. La présence régulière aux cours est de rigueur pour les progrès de l'élève et le bon fonctionnement des cours, ainsi les absences non justifiées ne pourront être tolérées**
- Une tenue descente proche du corps est demandée pour chaque cours (Legging, justaucorps, collant, short, jogging) au choix de chacune avec **les cheveux attachés**. Les cours s'effectuent en ½ pointes, chaussettes ou pieds nus.
- Pour les mineurs le Studio CADENCE et les professeurs sont responsables des élèves que pendant la durée des cours. Les parents doivent venir les chercher à l'heure. Les cours ne sont pas ouverts au public en dehors des journées « portes ouvertes ». **Aucun parent n'est autorisé à regarder les cours de DANSE, YOGA et HIP-HOP.** Les photos et les vidéos sont interdites. L'année du spectacle, toutes les répétitions sont obligatoires, Une participation aux frais de costumes est demandée,
- **En cas d'arrêt des cours de la part de l'élève en cours d'année, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement. Les cas de forces majeurs (longue maladie, accident grave) seront étudiés et pourront éventuellement donner droit à un avoir.**
- **Toute année commencée est dûe.**
- **La possibilité de règlement en plusieurs chèques, correspond à une facilité de paiement accordée. Les chèques établis ne peuvent en aucun cas être restitués en cours d'année.**
- Si nous devons faire face à une nouvelle crise sanitaire avec confinement ou couvre feu, aucun remboursement ne sera accordé. Le même protocole de vidéos sera organisé par chaque professeur et les horaires de tous les cours pourront être modifiés
- Ne pas laisser d'objets ou vêtements de valeur dans les vestiaires. Le Studio Cadence décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.
- Le certificat médical à la pratique sportive est obligatoire. Le Studio CADENCE ne pourra être tenu responsable de la non présentation de ce dernier, par l'élève ou les parents qui en assumeront les conséquences éventuelles.
- La responsabilité de l'établissement Cadence ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toute personne, y compris les élèves, professeurs ou accompagnateurs, tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par celles-ci.

Merci de votre compréhension, de votre confiance et de votre fidélité

Christelle Magnon-Gaillard

Signature de l'élève majeur  
ou des parents